



VIDE GRENIER

DIMANCHE 20 MARS 2022

Le Rugby Club Iroise de Saint Renan organise son 6ème vide grenier le **dimanche 20 mars 2022** à l'espace culturel de Saint Renan.

Le vide grenier ouvre ses portes aux visiteurs de 08h30 à 17h00.

Accueil des exposants à partir de 7h00.

- Tarif unique de 6 € le 1.50 mètre

Le tarif d'entrée pour les visiteurs est de 1.50 € par personne (gratuit moins de 12 ans).

Possibilité de restauration (*sous réserve des autorisations liées aux contraintes sanitaires*)

Pour les personnes désirant exposer des biens à la vente, les inscriptions doivent se faire en remplissant le bulletin de réservation ci-après. Pour plus de renseignements :

Nelly HALL 6 Impasse de la Motte 29290 SAINT RENAN

06 78 77 15 10

videgrenier.rci@gmail.com

ATTENTION : les tables non occupées à 9h00 seront redistribuées.

Mesures sanitaires en vigueur à respecter impérativement.

- Pass vaccinal en vigueur
- Masque obligatoire, pas de visière.
- Gel hydroalcoolique sur stand
- Dispense obligatoire si exonération de pass

EN RAISON DU CONTEXTE SANITAIRE ACTUEL, LE VIDE GRENIER PEUT ETRE ANNULE SUR DECISION PREFECTORALE, ARRETE MUNICIPAL, RESTRICTIONS SANITAIRES TROP IMPORTANTES OU DECISION DE L'ASSOCIATION.

LE RCI NE POURRA EN AUCUN CAS ETRE TENU RESPONSABLE.

FICHE D'INSCRIPTION & ATTESTATION SUR HONNEUR

Nom + Prénom :

Adresse :

N° de Tél :

Mail :

Date et lieu de naissance :

N° de la carte d'identité ou passeport :

Délivrée le : à

Numéro d'immatriculation du véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant(e),
- Ne vendre que les objets personnels et usagés conformément à l'article L.310-2 du Code de Commerce,
- De ma non-participation à deux manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R-321-9 du Code Pénal)

Tarif : 6€ x (nombre de 1.5m) =€

- > Emplacement pour portant possible sur demande et après accord (non fourni)

Votre **règlement par chèque bancaire** doit impérativement être accompagné de votre bon d'inscription, il doit être libellé au nom du RCI de Saint Renan. *Si annulation, le chèque sera détruit.*

Fait à, le

Signature

Observation :

.....

Règlement Vide Grenier du Rugby Club Iroise de Saint Renan

Article 1. Cette manifestation est organisée par le R.C.I à l'Espace Culturel de Saint Renan le Dimanche 20 mars 2022. L'accueil des participants débute à 07h00.

Article 2. Le vide grenier est ouvert aux particuliers et aux professionnels. Les particuliers sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés.

Article 3. Toute personne devra : 1 – Justifier de son identité en présentant une pièce d'identité. 2 – Joindre le présent règlement signé avec mention « lu et approuvé ». L'acceptation du présent règlement emporte attestation sur l'honneur que l'exposant n'a pas participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. 3 – S'être acquittée du montant de son inscription.

Article 4. Ces informations seront insérées dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle.

Article 5. Les tarifs pour bénéficier d'un emplacement, ont été arrêté comme suit : 6€ le 1.5 mètre

Article 6. Dès leur arrivée, les exposants seront orientés vers les emplacements qui leur auront été attribués. Les emplacements seront attribués par le bureau et ne pourront être contestés. Seuls les organisateurs présents seront habilités à faire des modifications, le cas échéant.

Article 7. Sauf décision contraire, les exposants seront tenus de déjeuner hors de la salle / contraintes sanitaires. Un espace sera mis à disposition.

Article 8. Les objets exposés demeurent sous la seule responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent être en aucun cas tenus responsables des litiges tels que pertes, casses, vol ou détériorations.

Article 9. Les objets non vendus et emballages ne pourront pas être laissés sur place.

Article 10. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et à ne pas proposer à la vente des biens non conformes aux règles 'vente d'animaux, armes, produits inflammables ». Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Article 11. Tout désistement intervenant moins de sept jours avant la manifestation ne sera pas remboursé.

Article 12. Toute personne ne respectant pas le présent règlement sera priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Accueil : une boisson chaude sera offerte à chaque exposant.

Stand : sandwiches, crêpes, et boissons en vente toute la journée. (sous réserve des autorisations liées aux contraintes sanitaires)

Règlement établi par l'association « R.C.I Saint Renan »

Nom Prénom

Mention manuscrite «lu et approuvé »

signature